

## L'aménagement du centre-bourg fait débat



*Le futur aménagement du centre bourg a donné lieu à un débat, notamment afin de connaître l'avis de la population.*

**Lors du dernier conseil municipal, l'aménagement du centre-bourg a continué d'être au cœur des discussions des élus. Tous ne sont pas convaincus par les projets envisagés. La meilleure solution semble de créer un questionnaire, qui sera remis aux habitants.**

En l'absence du maire (voir encadré), c'est le premier adjoint, Jean-Marc Dautricourt, qui a mené la séance du conseil de samedi avec quelques délibérations à prendre en début de séance.

Assurances du personnel.- D'abord, celle qui verra la commune adhérer au centre de gestion pour tous les risques statutaires liés aux assurances du personnel. À ce titre, toutes les interventions nécessaires seront réalisées par le centre de gestion pour un coût de 0,6 % de la masse salariale. L'adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de quatre ans.

Contrat d'apprentissage.- Dans la foulée, les élus ont donné leur accord sur la création d'un contrat d'apprentissage école.

Actuellement, la commune emploie un animateur, dans le cadre des mercredis récréatifs (2 heures par semaine) auprès de PAS pour un coût de 300 €.

De plus, vu l'affluence à la garderie du matin, les élus ont donc décidé de réaliser un contrat CAP AEPE, qui effectuera donc son temps entre les activités périscolaires et les mercredis récréatifs. Ce contrat aura un coût de 8 000 €, cependant que des subventions de l'État et du Département seront versées à la commune, sans oublier que la convention d'animation du mercredi sera arrêtée. Le contrat prend effet à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Centre bourg.- Puis il était question de l'aménagement du centre bourg avec, suite à la réunion avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), la prochaine réalisation du cahier des charges avant l'appel d'offres pour trouver un bureau d'études.

Cependant, même si tous les élus semblent sur la même longueur d'onde, la discussion s'est installée sur le fait que, pour certains, il est impératif d'adresser un questionnaire afin de connaître le sentiment de la population.

Et comme le précisait Maxence Gaillard : « Nous ne pouvons engager de très grosses sommes sur un projet qui ne serait pas celui des Sanchéens. Avons-nous besoin d'une halle sur la place ? N'y a-t-il pas d'autres priorités ? »

Cependant, à l'issue de ce débat, tous étaient unanimes à questionner les Sanchéens plutôt que de faire une réunion d'information et seulement à l'issue des résultats de celle-ci, une décision interviendra.

## • **Le maire n'a pas présidé le conseil**

Pour la première fois, le maire n'était pas en réunion de conseil, ce samedi. En effet, celui-ci a été la victime, il y a quelques jours, d'une très violente attaque d'un chien. Et cela s'est traduit par une hospitalisation et pas moins de 37 agrafes au bras avec, peut-être prochainement une greffe.